Scotia Capitaux Inc.

CA 27

Placement direct ScotiaMcLeod ☐
ScotiaMcLeod ☐
TradeFreedom ☐

N^{O} de compte	Code de CP

Nom du titulaire du compte

Convention de prélèvement automatique de cotisations

pour les régimes d'épargne-études autogérés Scotia

☐ Nouvelle ☐ Modification ☐ Annulation

À : Scotia Capitaux Inc. (« Scotia Capitaux »)

La présente autorisation assortie de directives vous autorise à débiter mon compte bancaire du montant suivant et à le porter au crédit de mon RÉÉ autogéré Scotia comme suit :

Montant : _____ $ (par mois)

Cotisation à répartir comme suit :

Bénéficiaire «01» _____ % de la cotisation

Bénéficiaire «02» _____ % de la cotisation

Bénéficiaire «03» _____ % de la cotisation

(s'il y a plus de trois bénéficiaires, joindre un feuillet en annexe)

Renseignements bancaires

Nom de l'institution financière

Adresse de l'institution financière

Numéro de l'institution financière	Numéro de domiciliation	Numéro de compte
0		

Type de compte : **(cochez une seule case)** ☐ chèques **OU** ☐ épargne

Signature(s) du ou des cotitulaires du compte

Je garantis que toutes les personnes dont la signature est exigée pour le compte ont apposé leur signature au bas de la présente convention.

Je reconnais que la remise de la présente autorisation à Scotia Capitaux équivaut à une remise par moi-même à l'institution financière susmentionnée.

La succursale de l'institution financière où le compte est domicilié n'est pas tenue de vérifier que les paiements sont prélevés conformément à la présente autorisation ni que l'objet de celle-ci est rempli.

J'aviserai Scotia Capitaux par écrit de toute modification aux renseignements relatifs au compte ou la révocation de la présente autorisation avant l'échéance du prochain prélèvement automatique.

Je comprends que les prélèvements seront effectués le dernier jour ouvrable du mois ou aux environs de cette date. Je conviens d'être entièrement redevable de tous les frais engagés si un prélèvement ne peut être effectué pour le motif de provisions insuffisantes ou pour tout autre motif qui m'est imputable et que Scotia Capitaux peut, à son gré et sans préavis, annuler la présente autorisation.

Je reconnais qu'un montant prélevé aux termes de cette convention sera remboursé seulement si, dans les 90 jours qui suivent le débit en cause, j'en fais la demande à la succursale de l'institution financière où le compte est domicilié et seulement dans l'un des cas suivants :

a) je n'ai jamais donné d'autorisation à Scotia Capitaux;
b) le prélèvement automatique n'a pas été effectué conformément à la présente autorisation;
c) j'ai révoqué la présente autorisation;
d) le débit a été porté au mauvais compte par suite d'un renseignement non valide ou inexact fourni par Scotia Capitaux.

Je conviens de fournir à mon institution financière une déclaration par écrit énonçant le motif pour lequel un remboursement est demandé.

Je reconnais ne plus être admissible au remboursement immédiat d'un prélèvement 90 jours après l'inscription du débit en cause. Au terme de ces 90 jours, tout différend se rapportant à des prélèvements sera réglé exclusivement entre Scotia Capitaux et moi-même.

En contrepartie de l'acceptation et de l'exécution de la présente convention, je renonce à la notification des opérations précitées et ratifie toutes les opérations effectuées jusqu'à maintenant et par la suite. J'assume l'entière responsabilité de voir à ce que les cotisations versées au régime d'épargne-études chaque année n'excèdent pas mes droits de cotisation annuels au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et des règlements établis par Développement des ressources humaines Canada. Scotia Capitaux n'engage aucune responsabilité pour un préjudice que je pourrais subir en raison des débits visés par la présente autorisation, y compris notamment, la perte d'intérêts, les pénalités exigibles en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et tout autre préjudice découlant de l'exécution ou d'un retard d'exécution de la présente autorisation. Je conviens de tenir Scotia Capitaux à couvert de toute responsabilité à l'égard des pertes, charges et frais, y compris les frais juridiques, que l'exécution de la présente autorisation pourrait lui occasionner et à l'en rembourser sans délai sur demande.

La présente autorisation est permanente et demeurera en vigueur sauf révocation au moyen d'un avis par écrit à Scotia Capitaux. Toutefois, une telle révocation n'aura aucune incidence sur la responsabilité découlant des opérations amorcées avant celle-ci. La révocation de la présente autorisation n'aura aucune incidence sur les autres conventions conclues entre nous.

La présente autorisation ne prend effet qu'une fois acceptée par le siège social de Scotia Capitaux.

Signature

Signature du souscripteur	Signature du souscripteur	Date

REMARQUE : Vous devez joindre un chèque annulé.

Placement direct ScotiaMcLeod et TradeFreedom sont des services de Placement direct Scotia. ScotiaMcLeod et Placement direct Scotia sont des divisions de Scotia Capitaux Inc. Scotia Capitaux Inc. est une filiale de La Banque de Nouvelle-Écosse et un membre du FCPE. Placement direct Scotia ne donne aucun conseil ni recommandation de placement; les investisseurs sont responsables à part entière de leurs décisions de placement.
MD Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse.

1976036 (07/08)